

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 5 décembre 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 173 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Daniel AMAR - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Jacques BOUDON - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Sophie CHAVE - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Robert DAGORNE - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Christian DELAVET - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - José MORALES - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Philippe PIGNON - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par Bruno GILLES - Sophie AMARANTINIS représentée par Gerard GAZAY - Patrick AMICO représenté par Sophie CAMARD - Michel AMIEL représenté par Sophie CHAVE - Mireille BALLETTI représentée par Solange BIAGGI - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Pascal CHAUVIN - Moussa BENKACI représenté par Marc FERAUD - Julien BERTEI

représenté par Camélia MAKHLOUFI - André BERTERO représenté par Christian DELAVET - Marylène BONFILLON représentée par David YTIER - Sarah BOUALEM représentée par David GALTIER - Linda BOUCHICHA représentée par Laurent BELSOLA - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Martin CARVALHO représenté par Grégory PANAGOUDIS - Frédéric CORNAIRE représenté par Philippe LEANDRI - Jean-Jacques COULOMB représenté par Georges CRISTIANI - Marc DEL GRAZIA représenté par Bernard DEFLESSELLES - Sylvaine DI CARO représentée par Francis TAULAN - Olivia FORTIN représentée par Joël CANICAVE - Gérard FRAU représenté par Florian SALAZAR-MARTIN - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Patrick GHIGONETTO représenté par Roland GIBERTI - Sophie GRECH représentée par Monique FARKAS - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie GUERARD représentée par Pierre HUGUET - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Sophie JOISSAINS représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Vincent KORNPROBST représenté par Perrine PRIGENT - Michel LAN représenté par Jean-Pierre GIORGI - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Nathalie LEFEBVRE représentée par Gaby CHARROUX - Richard MALLIE représenté par Daniel GAGNON - Maxime MARCHAND représenté par Amapola VENTRON - Caroline MAURIN représentée par Alexandre DORIOL - Hervé MENCHON représenté par Lourdes MOUNIEN - Danielle MENET représentée par Danielle MILON - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Véronique MIQUELLY représentée par Emmanuelle CHARAFE - Claudie MORA représentée par Patrick GRIMALDI - Pascale MORBELLI représentée par Isabelle ROVARINO - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Didier KHELFA - Claude PICCIRILLO représenté par Jean-Pascal GOURNES - Catherine PILA représentée par Emilie CANNONE - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Anne REYBAUD représentée par Martine CESARI - Dona RICHARD représentée par Eric SEMERDJIAN - Maryse RODDE représentée par Hatab JELASSI - Alain ROUSSET représenté par Laurent SIMON - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Franck SANTOS représenté par Bernard RAMOND - Anne VIAL représentée par Laure ROVERA - Yves WIGT représenté par Guy BARRET - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jacques BOUDON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Kayané BIANCO - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Bernard DESTROST - Agnès FRESCHÉL - Yves MORAINE - Frank OHANESSIAN - Serge PEROTTINO - Michèle RUBIROLA - Aïcha SIF - Marie-France SOURD GULINO - Catherine VESTIEU.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Régis MARTIN représenté à 13h40 par Chantal GARCIA - Gérard AZIBI représenté à 15h48 par Christine JUSTE - Robert DAGORNE représenté à 16h00 par Jean David CIOT - Hervé GRANIER représenté à 16h10 par Philippe GRANGE - Françoise TERME représentée à 16h10 par Nicolas ISNARD - Marie MARTINOD représentée à 16h23 par Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO représenté à 16h25 par Nicole JOULIA - René-François CARPENTIER représenté à 16h38 par Vincent GOYET.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Lyece CHOULAK à 14h24 - Sébastien JIBRAYEL à 14h24 - Didier REAULT à 15h05 - Jean-Yves SAYAG à 15h11 - Corinne BIRGIN à 15h22 - Samia GHALI à 15h46 - Lionel DE CALA à 15h48 - Nasser BENMARNIA à 15h48 - Gilbert SPINELLI à 15h55 - Yannick OHANESSIAN à 16h00 - Marie BATOUX à 16h04 - Monique FARKAS à 16h15 - Georges ROSSO à 16h30 - Yves MESNARD à 16h30 - José MORALES à 16h30 - Grégory PANAGOUDIS à 16h30 - Jocelyne POMMIER à 16h30 - Jean-Marc COPPOLA à 16h30 - Véronique PRADEL à 16h30 - Christophe GONZALES à 16h30 - Didier PARAKIAN à 16h35 - Jean-Louis VINCENT à 16h42 - Marc FERAUD à 16h42 - Eric GARCIN à 16h43 - Jean-David CIOT à 16h47 - Cédric DUDIEUZERE à 16h51 - René RAIMONDI à 16h55 - Arnaud MERCIER à 16h55 - Jean-Pascal GOURNES à 16h55 - Lionel ROYER-PERREAUT à 16h55 - Monique FARKAS à 17h04 - Philippe GRANGE à 17h05 - Christian NERVI à 17h05 - Ulrike WIRMINGHAUS à 17h06 - Nathalie TESSIER à 17h17 - Michel RUIZ à 17h20 - Sophie CHAVE à 17h20 - Alexandre DORIOL à 17h23 - Camélia MAKHLOUFI à 17h23 - Nicole JOULIA à 17h30 - Anne MEILHAC à 17h34.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-006-17201/24/CM

■ Approbation de la modification de programme du projet de ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) à Istres 110805

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Plan de Mobilité de la Métropole, adopté en décembre 2021, est structuré autour de transports en commun à Haut Niveau de Service, ainsi que de pôles d'échanges multimodaux (PEM), afin de construire et proposer aux habitants, en particulier aux salariés et étudiants, ainsi qu'aux touristes et visiteurs, des alternatives efficaces et attractives en transports collectifs. Ces transports à haut niveau de services se déclinent par la Métropole dans son périmètre de compétence, avec des lignes de Tramway, de BHNS, et de cars assurant les liaisons interurbaines. Ces transports en commun offrent de la fréquence, de la fiabilité, tout en étant interconnectés et maillés autour des pôles d'échange multimodaux.

C'est dans cette logique qui consiste à compléter la chaîne des déplacements, que s'inscrit le projet de ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) d'Istres.

Le programme initial du BHNS a été approuvé lors du Conseil Métropolitain du 19 décembre 2019. Il s'agit donc de prendre en compte les modifications de programme intervenues depuis 2019. Lors des études d'Avant-Projet, de nouveaux projets ont nécessité la modification de toute la partie nord du tracé afin d'adapter l'itinéraire du BHNS pour desservir ces futurs quartiers et équipements situés au nord de la ville. Ces projets n'étaient pas identifiés au moment de l'approbation du programme.

Il apparaissait donc impératif d'adapter les éléments de programme pour que ces projets soient desservis à terme par le BHNS, pour une bonne adéquation entre le projet de ligne de BHNS et ceux du développement urbain.

Cette ligne assurera la desserte de plusieurs grands équipements ou générateurs de déplacements :

- Le centre-ville d'Istres aux fonctions plurielles (habitat, commerces, loisirs, équipements...);
- La zone d'activités du Tubé nord et sud ;
- La base aérienne avec le nouveau Hub des Armées ;
- Le nouveau quartier du Grand Bayanne ;
- Le secteur commercial des Cognets ;
- Le Centre Educatif et Culturel des Heures Claires, les lycées et collèges... ;
- Le secteur de la gare SNCF.

Ce BHNS intègre notamment de nombreux quartiers des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) qui seront desservis par les lignes de BHNS directement ou à moins de 500 mètres pour 86% des habitants du CUCS d'Istres.

Le projet de BHNS d'Istres concerne l'une des trois lignes structurantes du réseau de transport Ulysse de l'ouest de l'étang de Berre (L6), qui contribuent et abondent au volet « environnemental » du projet de liaison routière FOS-SALON, au titre du report modal sur l'ensemble du corridor.

Les études de faisabilité du nouveau programme du BHNS d'Istres ont été conduites sur 2023 et 2024, et il s'agit d'approuver le programme d'aménagement de ce projet ci-annexé, retenu à l'appel à projet « Transports collectifs et mobilité durable » (Grenelle 3), financé par l'Etat.

Le programme modifié du BHNS a été validé au COPIL du 09 avril 2024, et acte donc le lancement de la phase opérationnelle du projet, avec le lancement de la maîtrise d'œuvre.

Caractéristiques de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service à Istres :

- ◆ 10 kilomètres de longueur de ligne ;
- ◆ 27 minutes de temps de parcours ;
- ◆ 19 stations desservies ;
- ◆ Une vitesse commerciale de 20 kilomètres/heure (amélioration de 3 kilomètres/heure par rapport à l'existant) ;
- ◆ Une fréquence de 10 minutes en heures de pointe et 20 minutes en heures creuses ;
- ◆ Une amplitude horaire proposée de 6h à 21h30 ;
- ◆ Des stations modernisées et accessibles ;
- ◆ Un fonctionnement continu du lundi au dimanche.

Le coût global du programme est estimé à 15.5 millions d'euros HT soit 18.6 millions d'euros TTC comprenant les études, les travaux et le foncier pour 0.1 M d'euros HT (hors matériel roulant).

L'objectif de mise en service est fixé à fin 2028.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération AN°2013-46 du 9 septembre 2013 du Syndicat Mixte de Gestion et d'Exploitation des Transports Urbains de l'Ouest de l'Étang de Berre (SMGETU), établissement fusionné depuis au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence, portant engagement du Syndicat dans la mise en œuvre d'une démarche de Bus à Haut Niveau de Service sur son territoire, dont Istres, et dans la réponse à l'appel à projets « Transports collectifs et mobilité durable » (Grenelle 3) ;
- La délibération n° TRA 005-7843/19/CM du 19 décembre 2019 approuvant le programme de ligne de Bus à Haut Niveau de Service d'Istres en vue du lancement de la maîtrise d'œuvre ;
- La délibération n° MOB-001-11063/21/CM du 16 décembre 2021 approuvant le Plan de Mobilité métropolitain.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La pertinence de renforcer l'offre de transport à Haut Niveau de Service venant conforter le maillage territorial en vue de proposer une offre de transport en commun attractive pour les déplacements des métropolitains visiteurs et touristes.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le programme modifié pour la création d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service à Istres, ci-annexé.

Article 2 :

Est approuvé le coût global de l'opération relatif à l'opération d'investissement hors matériel roulant, soit 18.6 M d'euros/TTC (valeur 2023) (dont 0.1 M d'euros HT pour le foncier) et son affectation sur le budget annexe transport.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à effectuer toutes déclarations, toutes demandes d'enregistrement ou demandes d'autorisation au titre du Code de l'Urbanisme, du Code de L'Environnement et prendre tout acte à cet effet, Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union européenne, l'Etat, le Conseil Départemental des Bouches du Rhône, la Région Sud ainsi que tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Transports, en section d'investissement : autorisation de programme n°G120P20D01, opération du plan pluriannuel d'investissement n°130602300D, « BHNS LIGNE OUEST Mère ».

Ces crédits relèvent de la politique « Mobilités, infrastructures, voiries », de la sous-politique « Transport » et du programme « Construire des réseaux de transport » et seront exécutés par le service gestionnaire « 7INDHT ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS